



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20415-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.391

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : VALORISATION PAR RECYCLAGE DES DECHETS PAPIER PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Environnement  
Urbain et Hydraulique  
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : VALORISATION PAR RECYCLAGE DES DECHETS PAPIER PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2012, un rapport sur l'engagement de notre collectivité en matière de développement durable vous a été présenté.

Ce rapport faisait état, dans sa deuxième partie intitulée «La collectivité exemplaire et responsable», des actions éco-responsables réalisées par la Ville en 2011.

Une nouvelle action, issue de la démarche interne «Innovation et Performance» vous est dès à présent proposée. Il s'agit de mettre en œuvre, pour 2012, la valorisation par recyclage des déchets papier produits par les services municipaux .

La concrétisation de cette opération nécessite la mise en place d'une unité fonctionnelle.

Par souci de cohérence vis-à-vis du développement durable et d'optimisation des coûts, cette opération a été limitée aux bâtiments intra-muros et/ou aux «gros producteurs», à savoir :

- l'Hôtel de Ville,
- l'ancienne halle aux grains,
- l'immeuble 17 rue Venel,
- les bâtiments 10/12 rue P. & M. Curie, 3 rue Loubet et 26 rue du Puits neuf,
- l'hôtel Valori,

- l'imprimerie et l'économat traverse Malakoff.

Il pourra être envisagé d'étendre ce dispositif aux locaux du CCAS.

Les achats et prestations de service nécessaires à la réalisation de cette opération répondent aux mêmes impératifs de développement durable et de coûts :

- corbeilles en carton recyclé, adaptées à l'utilisateur (avec ou sans réceptacle «brouillon»),
- conteneurs «pied d'immeuble» de grande contenance (optimisation des collectes et des transports vers le centre de tri),
- collectes des corbeilles incluses dans les marchés existants de nettoyage des locaux municipaux,
- communication privilégiant les supports dématérialisés (intranet et commande de fournitures) et les supports existants (corbeilles personnalisées par impression bicolore).

Le contrat conclu avec la société pour la collecte, le transport et le traitement des déchets papier permettra, grâce au rachat de ce papier de «bonne qualité» de pouvoir envisager une recette d'environ 900€ HT par an.

Par ailleurs, en application du nouveau Code des marchés publics, les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004, modifiée par délibération du 17 mai 2004 n°2004.0518, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette opération de valorisation par recyclage des déchets papier produit par les services municipaux
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle nécessaire à sa réalisation
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle, les actions et les achats prévisionnels prévus à cet effet
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes

**CRÉATION**  
**D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE**

**OBJET: VALORISATION PAR RECYCLAGE DES DÉCHETS PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX**

**Date ou période de la réalisation: 2012**

**Demande de création inscrite au Conseil municipal du: 10 avril 2012**

<b>Désignation de la dépense</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Observations</b>
<b>à Fournitures</b>		
- Achats corbeilles en carton recyclé	2900	
- Achats sacs poubelle transparents	1000	Marché existant N° A11045
- Achats conteneurs « pied d'immeuble »	3800	
- Achats fournitures pour communication et information	1000	
<b>à Services</b>		
- Collecte conteneurs	3600	
- Transport vers centre de tri	1200	
<b>Montant global de l'unité fonctionnelle</b>	<b>13500</b>	
<b>Procédure : Marché à procédure adaptée inférieur à 20 000 € HT mise en concurrence par consultation écrite de trois entreprises.</b>		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*

**2012.391 - VALORISATION PAR RECYCLAGE DES DECHETS PAPIER PRODUITS PAR  
LES SERVICES MUNICIPAUX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**